

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le premier (1^{er}) jour d'octobre 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers,
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

Absence motivée : Lyne Jacques

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

285-10-18 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

286-10-18 **3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

287-10-18 **3.B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de septembre 2018.

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-40 599	-154 500	0	100.00%
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-211 831	-143 150	-6 850	95.43%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-304 500	-304 500	-252 430	-297 650	-6 850	97.75%

Total sources

de financement	-319 500	-319 500	-281 393	-297 650	-21 850	93.16%
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	---------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	2 597 159	-1 380 942		
----------------------	----------	----------	------------------	-------------------	--	--

288-10-18

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 2018 au fonds d'administration pour un montant de 528 674,58\$.

DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2018 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	19-08-18 au 01-09-18	25 643.33 \$
	02-09-18 au 15-09-18	20 706.29 \$
Remises gouv.	août 2018	28 853.22 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., août 2018	96.70 \$
Fond.Jeunesse Côte-Sud	2 cartes souper du 20-10-2018	150.00 \$
Lavois Lord Steffie	Remb.dép.camp d'été, août 2018	46.06 \$
Lord Stéphane	Remb.dépenses août 2018	74.22 \$
		<u>75 569.82 \$</u>
CONTRATS		
Agat laboratoires Ltd	Analyses eau potable,eaux usées, août 2018	705.95 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, sept.2018	7 915.56 \$
	Opér.équip.eaux usées, sept.2018	2 638.51 \$
	Suivi des neiges usées, sept.2018	111.84 \$
	ROMAEU, sept.2018	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, août 2018	806.00 \$
	Loc.équip.embell. 02-09-18 au 15-09-18	564.06 \$
Caron Richard	Frais de transport analyses eau,eaux usées	47.38 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, août 2018	1 080.63 \$
Ethier Avocats Inc.	Hon.prof.,récup.taxes août 2018	288.33 \$
Fabrique St-Jean	Loc.espace antenne wifi pour 2018	1 500.00 \$
Lévesque Joanie	Camp découverte, été 2018	1 000.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, septembre 2018	750.00 \$
Mun.L'Islet	Service écocentre 2018	23 766.60 \$
Mun.Saint-Roch-des-Aulnaies	Enl.ordures et récup. 2018, selon entente	6 600.00 \$

Néopost Canada Ltée	Loc.meter du 01-11-18 au 31-10-19	525.79 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 02-09-18 au 15-09-18	870.00 \$
Pelletier Rosaire	Entr.pelouses, parc Fleury, quai	600.00 \$
Régie de La Mauricie	Enfouissement, août 2018	11 223.68 \$
	Redevances, août 2018	3 958.10 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch.Roy E., août 2018	183.96 \$
Service Sanitaire A.Deschênes	Contrat enl.ordures et récup., sept.2018	12 920.03 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, août 2018	2 805.15 \$
St-Pierre Hélène	Entr.des toilettes 12 au 25 août 2018	1 334.00 \$
	Entr.des toilettes 26 au 08 sept.2018	1 106.00 \$
Vortex Aquatic	Installation, démarrage et formation jeux d'eau	48 297.29 \$

131 857.55 \$

SUBVENTIONS - DONNS

Centre GO	Subvention mun. 4/4	9 341.00 \$
COFEC	Subvention septembre 2018	5 525.00 \$
Corp.rég.salle André Gagnon	Participation financière spectacle 18-10-18	200.00 \$
Fabrique St-Jean	Particip. financière anniversaires mariages	100.00 \$
Fête des Chants de Marins	Subvention mun., entente culturelle axe 4	10 000.00 \$
Maison des jeunes	Subvention fonct.+ subv.loc.de local	8 750.00 \$
Office du Tourisme	Promotion touristique 3/3	8 334.00 \$
Parc Nautique St-Jean	Subvention 2018	6 413.70 \$
Soci.Québ.d'Ethnologie	Vidéo sur les sculpteurs Guay, Axe 1	1 000.00 \$

49 663.70 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Bel Age	Renouvellement abonnement	22.94 \$
Châtelaine	Renouvellement abonnement	17.25 \$
Coup de pouce	Renouvellement abonnement	22.94 \$
MRC de L'Islet	Quote-parts pour 2018, 3/3	139 021.00 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transport vidanges, juillet 2018	8 083.65 \$

147 167.78 \$

FORMATION - CONGRÈS

ADMQ	Cours: Dans la foulée de l'adopt.des PL	352.97 \$
Bussières Pierre	Remb.dépl.et dépenses congrès FQM	952.13 \$

1 305.10 \$

HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec	Poste Caron	1 169.94 \$
	Vigie	562.82 \$
	Poste Normandin	222.16 \$
	Étangs	5 405.58 \$
	Poste Min.des Transports	191.71 \$
	Kiosque d'information	254.64 \$
	Service, 20 Ch.Roy E.	67.30 \$
	MCJ	1 572.27 \$
	Quai	126.64 \$

Éclairage des rues	1 271.58 \$
Domaine	521.07 \$
Poste Rousseau	116.27 \$
Poste Faubourg	37.53 \$
Parc Robichaud	163.42 \$
Enseigne près du 801 Gaspé E.	21.08 \$
Enseigne 900 rang 2 O.	42.14 \$
Enseigne 921 Gaspé Ouest	21.08 \$
Garage mun.	197.36 \$
Usine de filtration	1 813.78 \$
Salle GO	217.67 \$
Centre mun.	765.83 \$

14 761.87 \$

TÉLUS

Télus Québec	Adm. relevé du 25-09-2018	203.21 \$	
	Bibliothèque	51.00 \$	
	Incendie	55.43 \$	
	Voirie	214.98 \$	
	Internet voirie	40.18 \$	
	Domaine	56.45 \$	
	Usine	105.98 \$	
	Internet usine	80.43 \$	
	Urbanisme	10.03 \$	
	Industrie-commerce	10.03 \$	
	Loisirs	10.03 \$	
	Embell.	10.03 \$	
	Parc Robichaud	40.86 \$	
	Poste Caron	40.86 \$	
	Signaleur poste Normandin	40.86 \$	
	Épur.des eaux, étangs	40.86 \$	
	Wifi centre du village	569.13 \$	
	Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-08-18	31.35 \$
		Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-08-18	372.11 \$
Téléphone cellulaire garage, relevé 14-09-18		31.35 \$	
Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-09-18		52.26 \$	

2 067.42 \$

AUTRES

Bélanger Chantal	Remboursement de taxes	361.69 \$
Bouchard Carl	Remb.dépenses embell., gants	25.58 \$
Boulet Jérémie	Entraîneur tennis 2018	360.00 \$
Bourque Mélanie	Arbitrage baseball, saison 2018	500.00 \$
Caron Germain	Remboursement de taxes	313.35 \$
Centre socioculturel GO	Temps pour la biblio., été 2018	674.39 \$
Chouinard Clermont	Remb.loyer payé en double en sept.2018	522.00 \$
Comm.Scol.Côte-du-Sud Éditions du Parcours	Taxes scolaires imm.438 rte de l'Église	113.91 \$
	Livre:St-J-Port-Joli, là où le soleil se couche	86.20 \$
Financière Banque Nationale	Prêt 19, capital et intérêts	26 391.85 \$
Hockey Mineur	Remb.inscriptions hockey mineur, 1er vers.	11 000.00 \$
Hydro-Québec	Remboursement de taxes	133.23 \$
Linde Canada Limitée	Loc.réservoir oxygène, août 2018	413.91 \$

Maison de la Famille	Réfrigérateur domaine	60.00 \$
Marchés G.S. Inc.	Art.de nettoyage Vigie, nourriture camp	31.48 \$
Min.des finances SQAE	Oblig.5, capital et intérêts	8 270.17 \$
Morneau Raymonde	Remboursement de taxes	24.70 \$
Mun.St-Jean	Remb.petite caisse	172.20 \$
Rousseau Métal Inc.	Remboursement de taxes	1 671.76 \$
Tardif Marjolaine	Remboursement de taxes	1 477.99 \$

52 604.41 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAULT

0.00 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

0.00 \$

PROJET DÉVELOPPEMENT PICARD

0.00 \$

PROJET 2 PARC INDUSTRIEL

Groupe Conseil CHG	Plans et devis parc industriel	4 409.29 \$
Michel Gamache & Frères	Demande de paiement no.4, parc industriel	49 267.64 \$

53 676.93 \$

528 674.58 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

289-10-18

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 114 655,95\$:

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

Construction Rémi Caron	Travaux bâtisse jeux d'eau	24 750.67 \$
-------------------------	----------------------------	--------------

IDC Informatique	Matériel installation wifi	4 444.60 \$
Jalbertech Inc.	Matériel installation wifi	3 592.99 \$

32 788.26 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Authentique Pose Café	Café, changer filtre	162.20 \$
Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	419.13 \$
	Lecture photoc. 28-08-18 au 28-09-18	759.64 \$
Fabrique St-Jean	Rép.pavage stationnement c.mun.	954.60 \$
Filature de l'Isle- Verte	Dossards brigadiers	97.98 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	547.98 \$
IDC informatique	Antivirus NOD32 + installation poste Doris	53.47 \$
Impression Rive- Sud	Cartes de souhaits anniversaires mariage	402.41 \$
Jacques Caron Inc.	Articles d'hygiène, entr.des toilettes	51.74 \$
Jalbertech Inc.	Matériel électrique pour la Vigie	302.38 \$
	Réparation élect.MCJ	976.14 \$
	Réparation élect. 20 Ch.Roy E.	1 337.98 \$
	Entretien lampes de rue	396.40 \$
	Luminaire del, gradateur, MCJ	813.40 \$
	Installation lumière halogène parc de skate	78.11 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., sept.2018	680.46 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public: rôle triennal 2e année	203.51 \$
Pièces & acc.St- Jean	Diverses quincaillerie	42.97 \$
Serrurerie Alain Dumais	12 cadenas avec clés	227.65 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Services juridiques	2 433.92 \$

10 942.07 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Attisée	Publicité urb., septembre 2018	52.34 \$
Journal L'Oie Blanche	Dérogation mineure 4 Gaspé E.	155.22 \$

207.56 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Eco Verdure	Engrais granulaire, terrain de soccer	405.57 \$
	Engrais granulaire, parc des Trois-Bérets	1 034.78 \$
	Fertilisation, terrain de baseball	551.88 \$
	Engrais granulaire, terrain de baseball	228.23 \$
Jacques Caron	Papier hygiénique Vigie	33.92 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir, septembre 2018	104.68 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes	293.20 \$
Nicoll Glen	Lavage de vitres, Vigie	126.47 \$
Pièces & acc.St- Jean	Rallonge pour biblio.	28.95 \$
Resto convivial La Libellule	Repas avec les moniteurs camp d'été	163.26 \$
Ville de Montmagny	Ajustement location terrain baseball	23.50 \$

2 994.44 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Air Liquide Canada	Oxygène, acétylène	483.48 \$
	Location de bouteilles, août 2018	18.89 \$
	Fil à souder, meule	272.46 \$
Aubert & Marois ltée	Glissière New-Jersey, Anse à Caronette	9 009.44 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes	10.35 \$
Centre Horticole Beau Site	Pelouse, engrais, marina	460.12 \$
	Vigne pour Anse à Caronette	542.61 \$
Centre Multiservices Cie 9203-7258 Québec Inc.	Location équip.	68.99 \$
	Huile à chauffage piscine	714.77 \$
	Diesel	3 115.89 \$
	Essence	3 018.91 \$
Excavation Deave Caron	Pierre	399.94 \$
Excavation Robert Chouinard	Hres pelle, loc.équip.bris aqueduc	321.93 \$
	Hres pelle, enterrer fil élect.poste Faubourg	847.31 \$
Excavation VCG Inc.	Hres camion, pierre, entr.terrain Ch.Moulin	747.34 \$
Frein Embrayage Kennedy Inc.	Pièces de frein pour niveleuse	707.10 \$
Garage C & F Caron	Alignement, Dodge Ram 2016	63.24 \$
Groupe Dynaco	Matériel pour glissière Anse à Caronette	335.12 \$
	Quincaillerie diverses	476.59 \$
Jalbertech Inc. Laurendeau Fernand	Réparation élect.,étangs, domaine, quai Enseignes:ch.privé, côte st-Aubert,Église	477.15 \$ 105.00 \$
LCS Inc.	Inspection de conduite d'égoût	879.56 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	35.94 \$
Pavage Réparation Francoeur	Réparation de pavage, diverses rues	24 064.27 \$
Pièces & acc.St- Jean	Entr.gén.voirie	183.12 \$
	Matériel panneau contrôle poste Faubourg	260.11 \$
	Plancher flottant local à la MCJ	2 912.09 \$
	Aménagement coin Ch.Roy O.,Gaspé O.	651.52 \$
	Grillage, glissière Anse à Caronette	14.98 \$
	Borne-fontaine bnd	185.80 \$
	Scie à onglet	267.65 \$
	Quincaillerie diverses	772.81 \$
Port-Joli Pièces autos	Quincaillerie diverses	147.09 \$
Scierie A & M St- Pierre	Paillis naturel	919.80 \$
Soudure G & M St- Pierre	Fer plat	48.62 \$
Transit D.Bernier Inc.	Concassés, réparation ponceau	2 182.96 \$
	Asphalte recyclée	242.41 \$
	Concassés, entr.chemin	574.85 \$

56 540.21 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Centre Multiservices JC	Bougie	4.97 \$
CSE Incendie et Sécurité	Entr.et rép.appareils respiratoires	1 717.53 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance incendie le 3 et 11 juillet	1 361.38 \$
	Assistance incendie le 6, 9 et 29 août	844.59 \$

Mun.Saint-Damase	Assistance incendie le 09 et 29 août	410.40 \$
Ville de Montmagny	Évaluation officier SSI le 23 août 2018	242.57 \$

4 581.44 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Brault Maxtech Inc.	Level sensor kit, Trojan	590.26 \$
Contrôles	Pièces pour entretien sonde ozone	1 581.58 \$
Laurentides		
Exca-Vac	Nettoyage à l'air, filtre no. 2 et 4	1 375.39 \$
Environnement		
Groupe Dynaco	Ciment, brosse, couteau à joint	28.56 \$
Jalbertech Inc.	Batterie, étangs	112.68 \$
Javel Bois-Francis	Hypochlorite en solution	782.80 \$
Linde Canada	Oxygène usine	1 544.89 \$
Pharmacie	Nettoyeur, eau déminéralisée	8.32 \$
S.D'Amours et R.L.		
Weed Man	Contrôle de la végétation aux étangs	260.00 \$

6 284.48 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Griffunrie	Protège carte	7.17 \$
Librairie Livres en tête	Livres	292.32 \$
Réseau Biblio Cap.- Nat.	Fournitures	18.00 \$

317.49 \$

TOTAL DES ACHATS: 114 655.95 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

290-10-18

Demande de commandite par le Centre d'Équithérapie La Remontée.

ATTENDU QUE le Centre d'Équithérapie La Remontée, organisme à but non lucratif et communautaire reconnu, organise une soirée-bénéfice en novembre prochain à la Vigie;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent une commandite équivalente à la location de la salle et des équipements pour assurer la réussite de cette soirée;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déjà versé une aide financière de 4 500 \$ en juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas participer financièrement à cette activité cette année.

291-10-18

Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli.

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli a dû déboursier 3 500 \$ pour payer un guide à l'église cet été et ce, sans subvention salariale provenant de Emploi été Canada;

ATTENDU QUE la Fabrique sollicite une aide financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas donner suite à cette demande.

292-10-18

Demande de Terra Terre Solutions écologiques.

ATTENDU QUE le marché de Noël organisé par Terra Terre Solutions écologiques aura lieu en décembre prochain à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le prêt des locaux de la Vigie pour la tenue du marché de Noël;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas comme politique de prêter les locaux de la Vigie et que par conséquent, elle facturera Terra Terre Solutions écologiques pour cette location;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite élargir l'accessibilité à la Vigie, mais en échange d'une visibilité accrue en tant que partenaire à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 500 \$ pour le marché de Noël qui se tiendra en décembre prochain à la Vigie à titre de partenaire financier de l'événement en échange d'une visibilité exclusive.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

293-10-18

Demande pour le 10^e anniversaire pour l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet.

ATTENDU QUE l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet désire tenir un colloque 10^e anniversaire à la Vigie le 6 décembre prochain;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le prêt des locaux de la Vigie pour la tenue de colloque;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli contribue déjà financièrement au fonctionnement de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas participer financièrement à cette activité cette année.

294-10-18

Demande de l'organisme Soupe au bouton.

ATTENDU QUE l'organisme Soupe au bouton souhaite occuper le bâtiment nouvellement acquis de la municipalité au 438 route de l'Église pour y installer un comptoir de vêtements;

ATTENDU QUE Soupe au bouton ne demande aucune amélioration locative à la municipalité avant et pendant l'occupation du bâtiment;

ATTENDU QUE Soupe au bouton se dit prêt à assumer les dépenses relatives à l'électricité, le chauffage et le déneigement;

ATTENDU QUE Soupe au bouton est disposée à quitter le bâtiment dans un délai raisonnable advenant le cas où la municipalité voudrait le récupérer pour diverses raisons;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli consent à louer le bâtiment pour un montant mensuel de base de 90 \$ plus les taxes applicables. De plus, Soupe au bouton devra assumer les frais relatifs à l'électricité, le chauffage, l'assurance du contenu et le déneigement.

Cette entente est valide pour une durée de 12 mois à compter de la date d'occupation du bâtiment et pourra être renouvelable par la suite. Pour mettre fin à cette entente, un préavis de 2 mois sera exigé.

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pourra reprendre le bâtiment avec un préavis de 2 mois sans obligation de relocaliser ailleurs l'organisme Soupe au bouton.

4.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Session régulière du 9 juillet 2018.

Invitations

Autres

MRC de L'Islet Règlements numéro 02-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet afin de permettre les panneaux-réclames en bordure de l'autoroute 20.
Publication, automne 2018

Vie Lien

295-10-18 **4.4. Contrat de déneigement pour l'ouverture des chemins de l'Anse-Saint-Jean et de l'Anse-à-Caronette ainsi que l'entrée de l'usine de filtration d'eau potable.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de déneigement du chemin de l'Anse-à-Caronette à Déneigement André Pelletier pour un montant de 2 375 \$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019.

D'accorder le contrat de déneigement du chemin de l'Anse-Saint-Jean à Ferme Dupont et Morin pour un montant de 2 400 \$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019.

D'accorder le contrat de déneigement du terrain de l'usine de filtration à monsieur Marcel Fortin pour un montant de 1 425 \$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

296-10-18 **4.5 Déneigement au 20 chemin du Roy Est et 318 rue Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de déneigement au 20 chemin du Roy Est à Déneigement André Pelletier pour un montant de 525 \$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019 incluant l'ajout de sable au besoin.

D'accorder le contrat de déneigement au 318 rue Verreault à Déneigement André Pelletier pour un montant de 1 450 \$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019 incluant l'ajout de sable au besoin.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

297-10-18 **4.6 Cadeaux des Fêtes.**

ATTENDU QUE l'École St-Jean offre des ensembles cadeaux de produits du terroir régionaux pour sa campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire encourager le conseil d'établissement de l'école dans cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de faire l'achat d'ensemble cadeau de produits du terroir régionaux au prix unitaire de 27,50 \$ auprès de l'École St-Jean pour les bénévoles œuvrant pour les différents comités de la municipalité ainsi que les employés(es).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de verser un montant de 50 \$ à chacun des employés (es) municipaux réguliers à temps plein.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

298-10-18 **4.7 Renouvellement du contrat d'assurance collective.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler le contrat d'assurance collective avec la Manuvie sans augmentation des taux jusqu'au 1^{er} mars 2019.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

299-10-18 **4.8 Adoption du règlement 774-18 modifiant le règlement 699-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

RÈGLEMENT 774-18

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 699-12
CONCERNANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

ATTENDU QUE la municipalité vise à fournir et améliorer les services à ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité désire maintenir un haut niveau de qualité professionnelle;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Anthony Hallé lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 septembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation a été tenue auprès des employés (ées) concernés (ées) entre le 5 septembre et le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 septembre 2018 dans le but de résumer le projet et mentionner la date, l'heure et l'endroit où sera adopté ce règlement;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR: M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli décrète et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli # 699-12 est modifié par l'insertion après l'article 5.01 a) du suivant :

Article 5.01 b) Fin du lien d'emploi avec la municipalité

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- directeur général et son adjoint
- secrétaire trésorier et son adjoint

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité pour un période de 12 mois suivant la fin du lien d'emploi.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

300-10-18 **4.9** **Avis de motion en vue d'adopter un règlement affectant des immeubles de la réserve foncière de la municipalité à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.**

Monsieur Pierre Bussièrès donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement affectant des immeubles de la réserve foncière de la municipalité à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

4.10 Présentation et dépôt d'un projet de règlement visant à affecter des immeubles de la réserve foncière de la municipalité à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Monsieur Pierre Bussières procède au dépôt du projet de règlement.

Le conseil décrète que les lots 6 135 867, 6 135 869, 6 181 463 et une partie du lot 6 135 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet sont affectés à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et seront utilisés conformément à cette loi. Le montant de la dépense visé à l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux est fixé à 109 583,80 \$.

301-10-18 **4.11 Approbation du budget 2018 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve le budget 2018 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli. Cette révision entraîne une contribution supplémentaire de 779 \$ pour la municipalité pour un grand total de 33 397 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5. URBANISME :

302-10-18 **5.1 Adoption du règlement 775-18 visant à modifier le règlement de zonage 705-13 afin de permettre les produits alimentaires dans les usages permis «Industrie (I2) à nuisance limitée».**

RÈGLEMENT 775-18

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «INDUSTRIE (I2) À NUISANCE LIMITÉE».

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 6 août 2018;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'en date du 21 septembre 2018, aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13
SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE
D'USAGE «INDUSTRIE (I2) À NUISANCE LIMITÉE».**

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à l'article 3.7.11-A Usages principaux permis dans la classe d'usage «Industrie (I2) à nuisance limitée».

D'ajouter dans la classe d'usage permis;
- Industrie de l'alimentation.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- 303-10-18 5.2 **Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.**

Monsieur Stanley Bélanger donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.

- 304-10-18 5.3 **Adoption du premier projet de règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.12
DU RÈGLEMENT 705-13 CONCERNANT LES NORMES
D'IMPLANTATION DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE.**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 à l'article 3.12 concernant la superficie au sol du bâtiment principal;

ATTENDU QU'il désire permettre les maisons de petites dimensions dans les zones de villégiature;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du premier octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement et de le soumettre à la consultation publique le 5 novembre 2018.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE.

ARTICLE 1: LES ZONES CONCERNÉES.

Les zones concernées par la modification de la superficie minimale au sol sont les suivantes ; 4 Rv, 89 Rv, 91 Rv, 92 Rv, 100 Rv, 101 Rv, 102 Rv, 104 Rv, 105 Rv, 106 Rv et 111 Ma.

ARTICLE 2 : L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

La superficie minimale du premier étage en mètres carrés des zones concernées par l'article 1 est de 21 mètres carrés et la note 19 est ajoutée à la suite du 21 mètres comme suit :

Note 19 : Pour les maisons ou chalets situés dans la bande de terrain de 60 mètres située de part et d'autre de la route 132, la superficie minimale du premier étage en mètres carrés est de 55.

ARTICLE 3 : L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

La largeur minimale en mètres de la façade avant des zones concernées par l'article 1 est de 6 mètres et la note 20 est ajoutée à la suite du 6 mètres comme suit :

Note 20 : Pour les maisons ou chalets situés dans la bande de terrain de 60 mètres située de part et d'autre de la route 132, la largeur minimale en mètres de la façade avant est de 7 mètres.

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

305-10-18 **5.4 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à l'article 13.5 concernant la localisation des cases de stationnement.**

Monsieur Pierre Bussières donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à l'article 13.5 concernant la localisation des cases de stationnement.

306-10-18 **5.5 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à l'article 13.5 concernant la localisation des cases de stationnement.**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 ARTICLE 13.5 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 sur la localisation des cases de stationnement dans le cas des résidences uni et bifamiliales;

ATTENDU QU'il y a des configurations de terrains qui ne permettent pas la localisation des cases de stationnement latérales à la maison;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du premier octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique le 5 novembre 2018.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 ARTICLE 13.5 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT.

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 article : 13.5 Localisation des cases de stationnement est modifié de la façon suivante :

L'article 13.5 :

D'ajouter à l'article 13.5 le libellé suivant :

- Advenant l'impossibilité de localiser les cases de stationnement latérale à la maison, il est permis le stationnement en façade du bâtiment.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

307-10-18 **5.6 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement sur les nuisances.**

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement concernant les nuisances.

5.7 Présentation et dépôt d'un projet de règlement concernant les nuisances.

Monsieur Jean-Pierre Lebel procède au dépôt du projet de règlement.

Ce projet de règlement vise principalement à rendre uniforme son application sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet ainsi que définir et régir les nuisances en matière de :

- Nuisances sonores
- Nuisances à la propriété publique
- Nuisances au voisinage
- Matières malsaines et nuisibles
- Nuisances relatives à une construction
- Accumulation de neige et de glace

308-10-18 **5.8 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux usées d'une résidence isolée.**

Monsieur Pierre Bussièrès donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux usées d'une résidence isolée.

5.9 Présentation et dépôt d'un projet de règlement relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux usées d'une résidence isolée.

Monsieur Pierre Bussières procède au dépôt du projet de règlement.

Objet

Le projet de règlement a pour objet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, des eaux usées de résidences isolées situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

Permis d'installation

De plus, toute personne qui désire installer, remplacer, modifier ou utiliser un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit obtenir préalablement un permis de la municipalité conformément au règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Le propriétaire a l'obligation de démontrer qu'aucun autre système de traitement ne peut être installé.

Entretien

Une (1) fois par année, alors que les opérations suivantes doivent être effectuées par l'installateur certifié:

- inspection et nettoyage, au besoin, du préfiltre;
- nettoyage du filtre de la pompe à air;
- vérification du bon fonctionnement de la pompe de recirculation et de l'alarme sonore;

Deux (2) fois par année, alors que les opérations suivantes doivent être effectuées par l'installateur certifié:

- nettoyage, ou remplacement au besoin, de la lampe à rayons ultraviolets;
- prise d'un échantillon de l'effluent du système afin d'établir la concentration en coliformes fécaux; cet échantillon doit être prélevé conformément à l'article 87.13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) et faire l'objet d'un rapport d'analyse.

Rapport d'entretien et d'analyse des échantillons d'effluent

Le rapport d'entretien doit minimalement contenir les informations suivantes;

- 1) Le nom du propriétaire
- 2) L'adresse
- 3) La date de l'entretien
- 4) Le type d'installation
- 5) La capacité de l'installation
- 6) L'état de l'installation
- 7) La fréquence des entretiens
- 8) Les coordonnées de l'entreprise qui procède à l'entretien
- 9) Le nom de l'opérateur ayant effectué l'entretien
- 10) La date du prochain entretien

309-10-18 **5.10 Enseigne communautaire à l'intersection du chemin du Roy Est et la route 132.**

ATTENDU QU'une proposition a été soumise concernant l'affichage des commerces au coin du chemin du Roy Est et de la route 132;

ATTENDU QUE cette enseigne pourrait être communautaire et permettre l'affichage des commerces et des attraits touristiques du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité va demeurer responsable du panneau et les utilisateurs vont payer une location annuelle de cet espace;

ATTENDU QUE le poteau et les enseignes pourraient être du même type que ceux placés au Quai et à la Place de l'Église;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de permettre l'installation d'une enseigne communautaire au coin du chemin du Roy Est et de la route 132 et de facturer des frais de 200 \$ par année par commerce pour la location d'espace sur le panneau communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'installer une enseigne communautaire au coin du chemin du Roy Est et de la route 132 et de facturer des frais de 200 \$ par année par commerce pour la location d'espace sur le panneau communautaire.

6. VIE COMMUNAUTAIRE :

310-10-18 **6.1 Demande d'aide financière au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le directeur de la vie communautaire, monsieur Martin Picard, soit mandaté afin de préparer une demande d'aide financière au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

311-10-18 **6.2 Nomination d'un membre du conseil municipal sur le comité d'appel de projet dans le cadre de l'entente culturelle.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer Monsieur Pierre Bussières sur le comité d'appel de projet dans le cadre de l'entente culturelle.

7. AUTRES :

312-10-18 7.1 Mandat à Tetra Tech Qi pour une étude sur la capacité de traitement des eaux usées et la capacité de production eau potable.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire obtenir une étude exhaustive sur la capacité résiduelle de ses usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées dans le but de connaître précisément les possibilités de développements futurs;

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la firme Tetra Tech QI inc. la production d'une offre de services;

ATTENDU l'offre de services reçue le 4 juin 2018 qui prévoit, pour la réalisation de cette étude, un montant budgétaire de 30 000 \$, en plus des déboursés et taxes applicables;

ATTENDU QUE Tetra Tech QI inc. possède une expertise précise sur les infrastructures de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'en effet, Tetra Tech QI inc. (ou BPR, à qui Tetra Tech succède) a conçu et assuré le suivi des étangs (1993) et de l'usine de traitement de l'eau potable (1987) depuis leur construction et qu'elle détient ainsi une connaissance particulière, de même que l'ensemble des données en lien avec ces ouvrages;

ATTENDU QUE cette expertise particulière et cette connaissance de ces ouvrages font en sorte qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement no 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un mandat soit accordé à Tetra Tech QI inc., de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR

M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. afin de réaliser une étude exhaustive sur la capacité résiduelle de ses usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées de la municipalité dans le but de connaître précisément les possibilités de développements futurs, pour un montant total maximal de 30 000 \$, en plus des déboursés et taxes applicables.

Que les documents devant être remis dans le cadre de ce mandat (rapport concernant la capacité résiduelle des usines d'eau potable et des eaux usées) soient remis à la municipalité au plus tard le 15 décembre 2018.

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

313-10-18 **9. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20:53 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Mention de félicitations au conseil municipal pour le réaménagement de la sortie du chemin du Roy Ouest.
- Affaissement sur la chaussée et une partie de l'accotement sur la route 132 Ouest près du restaurant la Queue de homard. (en attente des commentaires du MTQ à ce sujet).
- Propriétés dans la rue Verreault qui attendent des correctifs suite aux travaux sur les rues Fournier et Verreault.
- Une meilleure signalisation est souhaitable au pied de la côte Saint-Aubert suite à la fermeture de l'accès sur la route de l'Église par le MTQ.
- Une amélioration au niveau de la signalisation à la sortie de l'autoroute 20 (secteur sud) est souhaitable à très court terme surtout avec l'arrivée du groupe Harnois.